

Contrats
&
Audemar
N° 233

MAIRIE de Caucor ARRONDISSEMENT de Louisa
Du Treize juillet an mil huit cent trente-six, à neuf heures du soir
ACTE DE MARIAGE de Jean Valentin Coutras
âgé de cinquante-sept ans, né à Caucor département de Louisa
le premier du mois de septembre mil huit cent trente-six
profession de capitaine marin domicilié à Caucor
dép. de Louisa fils majeur de Jean Baptiste Coutras
profession d'équipage en retraite domicilié à Caucor
dép. de Louisa et de Marie Rose Roussaud
Et de Julie Genesvire Amélie Audemar
âgée de vingt-quatre ans, née à Caucor département de Louisa
le quatorze du mois de février mil huit cent trente-six
dép. de Louisa fille majeure de Jean Baptiste François Audemar
profession de négociant domicilié à Caucor
dép. de Louisa et de sa femme scholastique Elizabeth Fabrique
Les actes préliminaires sont 1° des publications de présent
mariage faites en cette ville de Caucor les dimanches
Cinq & dix-neuf du mois de juin derniers, affichées
conformément à la loi sans qu'il ait été formé
aucune opposition & les actes de naissance des époux
& celui du décès devenus datés & enoncés

et le tout en forme, de tous les actes de la loi sur le mariage, concernant les droits
et les devoirs respectifs des époux.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un Julie Genesvire Amélie
Audemar, l'autre Jean Valentin Coutras

En présence de Paul Raibaut domicilié à Caucor
dép. de Louisa âgé de cinquante-cinq ans, profession de propriétaire
De M. Barthélemy Victor Roussaud domicilié à Caucor
dép. de Louisa âgé de cinquante-deux ans, profession de propriétaire
De M. Marcelin Adolphe Fortuné Rouyon domicilié à Caucor
dép. de Louisa âgé de trente-sept ans, profession de seigneur de l'hospice
Et de M. Fortuné Joseph Audemar domicilié à Caucor
dép. de Louisa âgé de trente-trois ans, profession de compositeur

Après quoi, moi Jean Valentin Coutras, officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites
parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publi-
quement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi par
les époux le père de l'épouse & les témoins seulement, les père & oncle de
l'époux & le pasteur de la paroisse.

N. N. Julie Genesvire Amélie Audemar receveur Raibaut
Jean Valentin Coutras Rouyon Audemar Julien